

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de publication : 1^{er} février 2016
FDS N° : RI-119
Version : 001



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Ce produit est un instrument d'écriture reconnu comme un article.

1.1 Classification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Marqueur permanent PILOT 100/400
Code du produit : SCA-100-B/R/L/G
SCA-400-B/R/L/G
Nom du mélange : SCZ-B/R/L/G

1.2 Utilisation du mélange : Encre pour instrument d'écriture

1.3 Identification de l'entreprise - adresse e-mail

Nom du producteur / fournisseur : PILOT CORPORATION OF EUROPE
Adresse : PAE de la Caille 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE (France)
Numéro de téléphone : +33 (0)4 50 08 33 00
Heures de travail (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 : 16h00 le vendredi-heures françaises)
Numéro de fax : +33 (0)4 50 46 43 59
E-mail : pilotfrance@piloteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Association /Organisation : ORFILA /INRS <http://www.centres-antipoison.net>

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Principes basés sur les législations et réglementations en vigueur au Japon

Dangers-risques physiques/chimiques : Liquide inflammable.

Dangers pour l'environnement : Sans objet.

Effet de l'exposition : Sans objet.

Symptôme de l'exposition :

Inhalation : L'exposition intentionnelle aux vapeurs d'encre peut engendrer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion : Peut causer des troubles digestifs.
Contact avec la peau : Le contact de l'encre avec la peau peut provoquer une irritation, un gonflement ou des rougeurs.
Contact avec les yeux : Le contact de l'encre avec les yeux peut être légèrement irritant.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principes basés sur les législations et réglementations en vigueur au Japon

Pour encre sauf indication contraire.

Composants	Numéro CAS	Numéro EINECS	% poids	Composant
Éthanol	64-17-5	200-578-6	50~60	Toutes les couleurs
1-Méthoxypropane-2-ol	107-98-2	203-539-1	20	Toutes les couleurs
Composant du cuivre	Non publique	Non publique	5,4	Vert
Diphénylamine	122-39-4	204-539-4	<0,18	Noir

4 PREMIERS SOINS

Inhalation : Placer la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la partie touchée à l'eau tiède courante avec un savon doux.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer délicatement les yeux touchés avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Équipements de : S'assurer de la disponibilité d'une douche oculaire et d'un service d'eau.
Soins médicaux

Contamination locale

: En cas de contamination oculaire ou cutanée, traiter comme indiqué dans la section « Premiers soins ».

Intoxication systémique

: Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser eau pulvérisée, mousse, poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone
- 5.2 Moyens d'extinction ne devant pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucune
- 5.3 Dangers spécifiques résultant de l'exposition à la substance/au mélange en tant que tel, produits de : CO₂, CO, NO_x et SO_x sont produits après combustion.
- 5.4 Équipements de protection particuliers des : Non requis.
- 5.5 Informations complémentaires : Aucune

6 . MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|-----|---|--|
| 6.1 | Précautions personnelles | : Utiliser une ventilation appropriée. Utiliser une protection pour les yeux et la peau. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas jeter dans les égouts. |
| 6.3 | Méthodes de nettoyage | : Absorber la substance déversée avec une matière (tissu ou papier), puis placer dans des conteneurs pour déchets chimiques. |
| 6.4 | Informations complémentaires | : Aucune |

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|-------|---|---|
| 7.1 | Manipulation | : Éviter les manipulations brusques ou les chutes. |
| 7.1.1 | Mesures de protection : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.1.2 | Mesures prévenant la génération de poussière et aérosol : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.1.3 | Mesures de protection de l'environnement : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.1.4 | Exigences spécifiques ou règles d'utilisation : | : Aucune |
| 7.1.5 | Précautions contre le feu et l'explosion : | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 7.2 | Stockage | : Conserver dans un endroit sec, bien aéré, à l'écart, si possible, de toutes les sources d'ignition. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | : Ne pas utiliser à l'exception de l'encre pour instruments d'écriture. |

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | | |
|-------|--|--|
| 8.1 | Valeurs limites d'exposition : Non disponible. | |
| 8.1.1 | Contrôles de l'exposition professionnelle : | : Non disponible. |
| 8.1.2 | Valeurs limites biologiques : | : Non disponible. |
| 8.1.3 | Valeur(s) DNEL et PNEC si applicable : | : Aucune donnée |
| 8.2 | Contrôles de l'exposition | |
| 8.2.1 | Contrôles de l'exposition professionnelle : | |
| | a) Protection respiratoire | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| | b) Protection des mains | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| | c) Protection des yeux | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| | d) Protection de la peau | : Pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale. |
| 8.2.2 | Contrôles de l'exposition environnementale | |
| | : ACGIH TLV-TWA | Éthanol : 1000ppm |
| | | 1-Méthoxypropan-2-ol : 100ppm |

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Pour encre sauf indication contraire.

9.1 Informations générales

Apparence : Liquide
〈Couleur〉 Noir, Rouge, Bleu, Vert

Odeur : Odeur d'alcool

9.2 Informations importantes en matière de santé, sécurité et environnement

pH	: Sans objet.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 78,3 degrés Celsius (Éthanol)
Point d'éclair	: 14,0 degrés Celsius (Éthanol)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Inflammable
Propriétés explosives	: Aucune
Propriétés oxydantes	: Aucune
Pression de vapeur	: 44 mmHg (à 20 degrés Celsius, éthanol)
Densité relative	: 0,89-0,90 (à 20 degrés Celsius)
Solubilité	: Sans objet.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée
Viscosité	: 3-4,4 mPa·s (à 20 degrés Celsius)
Densité vapeur	: 1,6 (à 20 degrés Celsius, éthanol)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée

9.3 Autres informations : Aucune

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter	: Le feu ou la chaleur intense peuvent entraîner des ruptures violentes de lots. : Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
10.2 Matières à éviter	: Agents oxydants et réducteurs puissants.
10.3 Produits de décomposition dangereux:	: La chaleur peut libérer des vapeurs qui peuvent s'enflammer. : La combustion produit des fumées toxiques et nuisibles, oxydes de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pour encre sauf indication contraire.

11.1 Toxicocinétique, métabolisme et distribution : : Aucune donnée

11.2 Effets aigus (toxicité aigüe, irritation et corrosivité)

: Toxicité aiguë Éthanol : DL₅₀ 7060mg/kg (voir orale, rat)

: DLmin. 1400mg/kg (voie orale, humain)

1-Méthoxypropan-2-ol : DL₅₀ 6600mg/kg (voir orale, rat)

: LD₅₀ 13000mg/kg (peau lapin)

: Irritation Éthanol : 400mg ouvert ; DOUCE (peau lapin)

: 100mg/24h ; LÉGER (yeux, lapin)

1-Méthoxypropan-2-ol : 500mg ouvert ; Léger (peau, lapin)

: 500mg/24h ; LÉGER (yeux, lapin)

11.3 Sensibilisation : Aucune donnée

11.4 Toxicité - exposition répétée : Aucune donnée

11.5 CMR (cancérogénicité, mutagénicité, et toxicité pour la reproduction) : Aucune donnée

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Eco--toxicité : Aucune donnée

12.2 Mobilité : Aucune donnée

12.3 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée

12.4 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée

12.5 Résultats des évaluations PBT : Aucune donnée

12.6 Autres effets néfastes : Aucune

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Suivre la législation en vigueur dans votre pays.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Pour encre sauf indication contraire.

14.1 Numéro ONU : 1993

14.2 Catégorie : 3

14.3 Nom d'expédition officiel : Liquides inflammables N.S.A. (Éthanol)

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Polluant marin : Pas un polluant marin

14.6 Autres informations applicables : Aucune

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Suivre la législation en vigueur dans votre pays.

16 AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans le présent document sont données de bonne foi ; aucune garantie expresse ou tacite n'est donnée à cet égard.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Fin de la FDS